

Motion 2994

Brisez le silence : luttons contre la hausse des pensées suicidaires chez les jeunes et notamment chez les jeunes femmes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le suicide constitue un problème de santé publique majeur, affectant non seulement les personnes concernées mais aussi leur entourage et la société dans son ensemble, que, selon une étude de l'Université de Zurich (UZH), une tendance alarmante se dessine en Suisse avec une augmentation du nombre de suicides chez les femmes, notamment chez les jeunes, avec une baisse significative de l'âge moyen des décès passant sous la barre des 50 ans en 2020, que, malgré les efforts de prévention déployés, le nombre total de suicides reste élevé, avec 28% des cas analysés entre 2012 et 2021 concernant des femmes, et qu'il est impératif d'agir rapidement pour prévenir ces tragédies et protéger la santé mentale des jeunes femmes ;
- que la hausse des consultations pour pensées suicidaires chez les jeunes constitue une préoccupation croissante en Suisse, avec une augmentation significative en 2023, et qu'il est impératif d'agir ;
- que, face à ces situations préoccupantes, il est nécessaire de réévaluer les stratégies de prévention du suicide, en adaptant les interventions et les programmes de soutien pour répondre aux besoins spécifiques de cette population vulnérable, et qu'il est crucial d'adopter une approche globale et coordonnée, incluant des mesures de sensibilisation, d'éducation, d'accès aux services de santé mentale, ainsi que le renforcement du soutien social et communautaire,

invite le Conseil d'Etat

à combiner les actions ci-dessous et à mobiliser les ressources nécessaires afin qu'il soit possible de mieux répondre aux besoins des jeunes en détresse émotionnelle, de prévenir les tragédies liées au suicide et de promouvoir une meilleure santé mentale pour tous :

- renforcement des services de première consultation : investir dans des services de première consultation accessibles et spécialisés pour les enfants et les adolescents, offrant un soutien immédiat aux jeunes en détresse

Votée le 24 janvier 2025

- émotionnelle, en particulier dans les écoles, notamment en coordination avec un psychologue ;
- promotion des ressources existantes : faire connaître davantage les ressources disponibles telles que la ligne téléphonique 147, en mettant l'accent sur leur accessibilité et leur disponibilité pour les jeunes en détresse ;
 - développement des soins psychiatriques et psychothérapeutiques : accroître les ressources allouées aux soins psychiatriques et psychothérapeutiques pour répondre à la demande croissante de services thérapeutiques, en particulier pour les jeunes en attente de places en thérapie ;
 - prévention précoce et éducation : mettre en œuvre des programmes de prévention précoce dans les écoles et les communautés, visant à sensibiliser les jeunes aux signes de détresse émotionnelle, à leur apprendre à gérer le stress et à promouvoir la santé mentale ;
 - renforcement de la sensibilisation et de l'éducation aux médias : sensibiliser les jeunes aux risques liés à l'utilisation des médias sociaux et aux influences négatives sur la santé mentale, tout en promouvant des comportements en ligne sains et un usage responsable des médias ;
 - coordination des efforts et partenariats : renforcer les collaborations entre les autorités, les différents professionnels de la santé (en particulier entre l'unité Malatavie et les pédopsychiatres et psychiatres installés), les établissements scolaires, les organisations communautaires et les médias pour améliorer la prise en soins mentale des jeunes ;
 - suivi et évaluation : mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des interventions de prévention du suicide et ajuster les stratégies en fonction des besoins émergents de la population jeune ;
 - en se basant sur le modèle neuchâtelois, mettre en place des ateliers de prévention du suicide auprès de tous les élèves de la 11^e année pour la rentrée 2025-2026.